



Territoriaux du Mans
Ville du Mans – Le Mans Métropole – CCAS

JOURNEE DE CARENCE : les conséquences de sa mise en œuvre

A compter du 1^{er} octobre 2012, voilà ce que vous coûtera en moyenne chaque arrêt maladie ordinaire :

Catégorie C	- 57 € (échelle 4, échelon 6)
Catégorie B	- 75 € (2 ^e grade, échelon 7)
Catégorie A	- 108 € (2 ^e grade, échelon 5)

Base de calcul : salaire indiciaire + régime indemnitaire + NBI (10 points) divisés au 1/30^e.

Malgré notre courrier du 16 juillet contestant la mise en place du jour de carence, l'intersyndicale n'a toujours pas été reçue par le Maire Président.

Seule réponse (parvenue le 28 août) : ce dossier serait abordé lors du CTP du 25 septembre mais en tout état de cause, la mise en œuvre sera effective au 1^{er} octobre !!!

Suite aux 2 rassemblements devant l'Hôtel de Ville fin août, il est urgent de se mobiliser pour s'opposer à cette mesure injuste.

Nous appelons l'ensemble des agents de nos 3 collectivités à venir nombreux aux assemblées générales :

**LUNDI 24 SEPTEMBRE
DE 8H à 9H ou DE 11H à 12H
A LA CHAUVINIÈRE
OU
LUNDI 24 SEPTEMBRE
DE 13H30 à 14H30
A LA SALLE DES CONCERTS, PRES DE LA
MEDIATHEQUE
(sur les heures d'information syndicale)**